

Distr. générale 22 décembre 2010 Français Original: arabe

Assemblée générale Soixante-cinquième session Point 36 de l'ordre du jour La situation au Moyen-Orient Conseil de sécurité Soixante-cinquième année

Lettres identiques datées du 18 décembre 2010, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une plainte concernant l'ennemi israélien, qui a installé au cœur du territoire libanais des appareils électroniques dissimulés dans des rochers artificiels (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

> Le Représentant permanent (Signé) Nawaf Salam





Annexe aux lettres identiques datées du 18 décembre 2010 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

République libanaise

Ministère des affaires étrangères et des émigrés

Le 15 décembre 2010, les services techniques des forces armées libanaises ont découvert et démantelé un dispositif électronique dissimulé dans un rocher artificiel qui avait été installé par les forces ennemies israéliennes sur une falaise à environ 1715 mètres d'altitude dans une zone montagneuse accidentée entre le Jabal Barouket Toumat Niha, dans le Chouf libanais, surplombant pratiquement toutes les agglomérations de la Bekaa centrale et occidentale, et d'où l'on peut voir la Syrie et de nombreuses villes du sud du Liban jusqu'à la frontière avec la Palestine occupée. Les recherches effectuées dans cette zone par l'armée libanaise ont permis de découvrir deux faux rochers d'environ un mètre cube chacun. L'un d'eux renfermait un appareil émetteur et récepteur électronique, l'autre un grand nombre de panneaux destinés à alimenter l'appareil contenu dans le premier. Ce dernier était équipé de sept antennes directionnelles, dont cinq étaient dirigées sur Rouwayssat al-Alam, en territoire palestinien occupé, et deux sur les villages de la Bekaa occidentale, le long d'une ligne partant du rocher pour traverser Lala en direction de Masna' sur la frontière libano-syrienne. L'appareil lui-même contenait de nombreux émetteursrécepteurs, certains de fabrication américaine, d'autres israélienne. Les inscriptions en hébreu et en anglais indiquent clairement une origine israélienne. Pour l'armée libanaise, il est évident que cet appareil servait à transmettre des communications entre des sites situés sur le territoire libanais et les positions israéliennes de Rouwayssat al-Alam, qui comportent de nombreuses stations de communication et d'écoute.

Les services techniques des forces armées libanaises ont également détecté et démantelé un deuxième système que les forces israéliennes avaient caché sur les hauteurs de 'Arid al-Touwaihan, sur le Jabal Sannin, dans une zone très escarpée à environ 2 500 mètres d'altitude. Cet appareil, extrêmement bien dissimulé, était une caméra cylindrique cachée dans un rocher factice gris en fibre de verre. Un deuxième faux rocher, à environ 1,50 mètre au sud du premier, contenait un appareil émetteur et récepteur. Le système était alimenté par trois paquets de piles en plastique, renforcées de façon à résister à la fois aux conditions atmosphériques et à une forte charge pondérale. Les deux éléments étaient enterrés et reliés de manière à pouvoir fonctionner pendant une période prolongée. Le deuxième appareil comprenait les composants suivants :

• Un système optique consistant en un dispositif sophistiqué de surveillance à longue distance équipé de deux caméras, une destinée à l'utilisation en éclairage diurne et l'autre dotée d'un système infrarouge pour la vision nocturne, ainsi qu'un appareil à laser pour mesurer les distances et les coordonnées. L'ensemble était commandé par un dispositif mécanique sophistiqué, et relié aux opérateurs par un système sans fil permettant à la fois de le diriger et de transmettre les informations et les images;

2 10-70631

- Un système de transmission d'images, comprenant un dispositif de transmission d'images et une antenne planaire;
- Un système de réception des signaux de commande;
- Un circuit de contrôle du système;
- Un système d'alimentation.

L'installation subreptice de ces deux systèmes au cœur du territoire libanais constitue de la part d'Israël une violation flagrante de la souveraineté libanaise ainsi que des lois et normes internationales et de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et est préjudiciable à la paix et à la sécurité internationales. Elle constitue également un acte d'agression contre le territoire libanais et confirme une fois de plus le mépris d'Israël pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le Liban demande que le Conseil de sécurité assume sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et fasse pression sur Israël pour que celui-ci abandonne ses politiques agressives et provocatrices à l'égard du Liban. Le Conseil devrait également garantir qu'Israël se conforme à sa résolution 1701 (2006) et se retire immédiatement et sans condition de tout le territoire libanais.

10-70631